

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du vendredi 5 juin 2026 18:35 à Salle du Conseil de la
Mairie de Bresnay
Quorum : 6 – Présents : 9

Membres présents :

Alain CHERVIER, Christian ALLIX, Françoise DJAFRI, Pascale SLOMA, Pierre DUBUISSON, Annick DARBELET, Guillaume JAMET, Aurélie MACHURON, Pauline ORAIN

Membres excusés et représentés par pouvoir : /

Membres Absents :

Aurélie ALBONESY, Clément MARION.

Président de séance : Alain CHERVIER

Secrétaire de séance : Aurélie MACHURON

Secrétaire de séance auxiliaire : Benoit THIÉRY

Ordre du jour de la séance :

1 Validation du Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2026

2 Délibération : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Les membres du Conseil Municipal signent le feuillet de présence.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal de la séance précédente. En l'absence de remarques, les membres présents du Conseil Municipal valident le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 et ils signent le feuillet de validation.

Madame MACHURON est désignée secrétaire de séance.

Avant le début de l'élection, monsieur le Maire explique le déroulement de cette séance et le fonctionnement des élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre.

L'élection commence par la désignation des assesseurs, les deux plus âgés et les deux plus jeunes sont : Françoise DJAFRI, Annick DARBELET, Guillaume JAMET et Pierre DUBUISSON.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite se présenter pour être représentant titulaire. Il est le seul à se présenter. Le vote commence, chaque membre du Conseil Municipal se retire dans le bureau du Maire pour remplir le bulletin de vote et vient ensuite le déposer dans une urne. Les assesseurs réalisent ensuite le dépouillement et annoncent le nom inscrit sur les bulletins. Monsieur Alain CHERVIER obtient 9 voix. Il est désigné représentant titulaire. Il accepte la désignation.

Monsieur le Maire demande ensuite les personnes qui souhaitent être représentants suppléants. Madame DJAFRI Françoise, Madame SLOMA Pascale et Monsieur ALLIX Christian se proposent.

Le vote commence, chaque membre du Conseil Municipal se retire dans le bureau du Maire pour remplir le bulletin de vote et vient ensuite le déposer dans une urne. Les assesseurs réalisent ensuite le dépouillement et annoncent les noms inscrits sur les bulletins. Madame DJAFRI Françoise obtient 9 voix, Madame SLOMA

Pascale obtient 9 voix et Monsieur ALLIX Christian obtient 9 voix.

Les membres suppléants sont donc, dans l'ordre, Madame DJAFRI Françoise, Madame SLOMA Pascale et Monsieur ALLIX Christian. Ils acceptent la désignation.

La délibération est renseignée :

05-06-2026 : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- DJAFRI Françoise
- DARBELET Annick
- JAMET Guillaume
- DUBUISSON Pierre

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

La candidature enregistrée :

- Alain CHERVIER

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Alain CHERVIER : 9 voix

Monsieur Alain CHERVIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Françoise DJAFRI,
- Pascale SLOMA,
- Christian ALLIX.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Françoise DJAFRI : 9 voix
- Pascale SLOMA : 9 voix
- Christian ALLIX : 9 voix

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le procès-verbal ayant été rédigé au fur et à mesure du déroulement, les deux autres exemplaires sont renseignés. Un sera affiché en Mairie, un sera transmis à la Préfecture et un restera en archive de la présente réunion.

Les assesseurs, le secrétaire de séance et le président de l'élection signent les PV.
L'annexe au procès-verbal est renseignée pour être transmis à la Préfecture.

Monsieur le Maire indique qu'il va se déplacer en préfecture pour y déposer le PV et l'annexe, dès la fin de la séance.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu début juillet pour traiter les délibérations de demandes de subventions et pour faire le point détaillé sur les travaux en cours et à venir. Notamment, le logement 60 rue des anciens Maires qui devrait être terminé fin juin, le retour des dossiers de consultation des entreprises concernant la reconstruction de la salle socioculturelle et les travaux de l'annexe de l'Auberge. Des travaux de voirie ont été commandés pour la route de Givry.

A noter que le logement T4 rue des Anciens Maires va se libérer début août.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de réponse, la séance est clôturée à 19h25.

Secrétaire de séance,



Fait à BRESNAY
Le Maire,



